



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 mai 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Création et composition du Conseil de développement « U Cunsigliu di u sviluppu »

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 26 mai à 17h00 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Santa Maria di Lota, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 20 mai 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| BIAGGINI Jean-Jacques | à | BATTESTI Gilles |
| COLOMBANI Carulina | à | TIMSIT Christelle |
| DE CASALTA Jean-Sébastien | à | SALGE Hélène |
| DE GENTILI Emmanuelle | à | SAVELLI Pierre |
| MALAFRONTI Christine | à | BERTOLUCCI Marie-Christine |
| LACAVE Mattea | à | POLISINI Ivana |
| MASSONI Jean-Joseph | à | MILANI Jean-Louis |
| PADOVANI Jean-Jacques | à | POLIFRONI Bruno |
| PERETTI Philippe | à | MILANI Jean-Louis |
| PIPERI Linda | à | TIMSIT Christelle |
| ROSSI Michel | à | POZZO DI BORGIO Louis |
| SAVELLI Jean-Michel | à | MUSSIER Emma |
| SIMEONI Gilles | à | SAVELLI Pierre |
| SIMONI Pierre-Baptiste | à | GIAMARCHI Marie-Dominique |
| SIMONPIETRI Pierre-Michel | à | POZZO DI BORGIO Louis |
| TIERI Paul | à | POLISINI Ivana |
| ZUCCARELLI Jean | à | SALGE Hélène |
| PETRI GUASCO Emmanuel | à | CALLIER Jeanne |

ABSENTS : VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Mme Florence LOMBARDO est élue secrétaire de séance.

OBJET : Création et composition du Conseil de développement « U Cunsigliu di u sviluppu »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant que le Conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ;

Considérant qu'au-delà des aspects réglementaires, la création du Conseil de développement va permettre de renforcer la démocratie au sein de notre institution en la dotant d'un véritable organe consultatif ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De créer un Conseil de développement, « U Cunsigliu di u sviluppu » ;

DIT

- Que le Conseil de développement, sera composé de 30 membres répartis en 5 collèges de 6 membres :

Collège Economie « Ecumia » :

- 1 représentant du monde économique
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 représentant du MEDEF
- 1 représentant de la CPME
- 1 représentant de l'U2P

Collège Sport « Sport » : représentants d'associations sportives, qui pourront candidater à plusieurs titres :

- Sport de salle
- Sport de plein air
- Sport Santé
- Candidatures libres (3)

OBJET : Création et composition du Conseil de développement « U Cunsigliu di u sviluppu »

Collège associations « Associi » : représentants d'associations locales œuvrant dans les domaines suivants :

- Culture
- Patrimoine
- Langue Corse
- Environnement
- Social
- Insertion

Collège citoyens « Citatini » : candidatures libres des habitants majeurs du territoire communautaire, sous réserve qu'ils ne soient pas élus au sein des conseils municipaux.

- 2 habitants de Bastia
- 1 habitant de Furiani
- 1 habitant de Ville di Pietrabugno
- 1 habitant de Santa Maria di Lota
- 1 habitant de San Martinu di Lota

Collège jeunesse « Ghjuventù » : candidatures libres des habitants du territoire communautaire âgés de 16 à 30 ans, sous réserve qu'ils ne soient pas élus au sein des conseils municipaux.

- 2 habitants de Bastia
- 1 habitant de Furiani
- 1 habitant de Ville di Pietrabugno
- 1 habitant de Santa Maria di Lota
- 1 habitant de San Martinu di Lota

- Que le Conseil de développement devra respecter les principes de parité homme-femme et d'équilibre territorial en fonction de la démographie des communes ;

PRECISE

- Que les critères de sélection des futurs membres du « Cunsigliu di u Sviluppu » seront établis par la Commission Mezi di a Cullettività, puis soumis à validation du Bureau ;
- Que les modalités techniques de l'appel à candidatures auront pour objectif de rendre la procédure de candidature la plus accessible possible ;
- Que dans le respect du principe de libre organisation du Conseil de développement et dans l'objectif de faciliter son fonctionnement, un projet de règlement intérieur lui sera proposé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.